

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la 3CBO : Les objectifs concernant le cadre de vie

Mettre en valeur le patrimoine

Objectifs :

1. Identifier et protéger le patrimoine bâti remarquable des communes
2. Identifier et préserver l'aspect architectural des hameaux anciens.
3. Veiller à une cohérence architecturale des nouvelles constructions avec le bâtiment existant.
4. Limiter le cloisonnement trop important des nouvelles constructions.
5. Encourager le traitement paysager en façade pour les bâtiments d'activité.
6. Eviter l'implantation de bâtiments agricoles à proximité des zones urbaines.

Renforcer l'offre en santé

Objectifs :

1. Prioriser l'implantation des équipements médicaux dans les pôles relais que sont Courtenay et Château-Renard.
2. Pérenniser et développer l'offre de soins généralistes.
3. Adapter l'offre de santé au vieillissement de la population actuelles et à venir (services à la personne, services à domicile...).

Préserver le caractère rural du territoire

Objectifs :

1. Préserver les cônes de vues existants.
2. Identifier les haies paysagères existantes et les préserver.
3. Privilégier les essences naturelles locales.
4. Eviter la plantation de haies le long du bâti lorsque la vue est dégagée afin d'éviter d'obstruer le paysage.
5. Privilégier les traitements paysagers en périphérie des zones urbaines.
6. Veiller à l'intégration des nouvelles constructions avec le paysage naturel.
7. Limiter l'impact paysager des nouveaux équipements agricoles.

Développer des transports et déplacements plus respectueux de l'environnement

Objectifs :

1. Renforcer/Développer les transports en commun et les cheminements doux (vélo & piétons).
2. Maintenir/Développer l'offre de transport vers les grandes agglomérations extérieures.
3. Développer les alternatives à la pratique individuelle de la voiture (covoiturage, autopartage, vélo électrique, Rezo Pouce, déploiement de la plateforme Rezo Pro, etc.).
4. Organiser le stationnement dans les bourgs et centres-villes et réfléchir aux cheminements depuis les parcs de stationnement vers les points d'intérêts.
5. Rapprocher les lieux générateurs de déplacements (habitat) des lieux attractifs (loisirs, services, économie).